
Le PLU et autres documents de planification

Le PLU doit être compatible avec :

- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale)
- Le PDU (plan de déplacement urbain)
- Le PLH (programme local d'habitat)
- Le PPRNPI (plan de prévention des risques d'inondation)
- Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- Le PEB (plan d'exposition au bruit)

Le PLU doit prendre en compte entre autre :

- Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- Le SRCAE (schéma régional climat air énergie)
- Le PCET (plan climat énergie territorial)